

ARRÊTÉ N° 2025_186

AUTORISANT LA FERMETURE PROVISOIRE DE LA TRÈS GRANDE CRÈCHE COLLECTIVE "LES PETITS COUCOUS" SITUÉE 2 AVENUE MARCEL DASSAULT 93350 LE BOURGET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le Code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts des compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 du Ministère des solidarités et de la santé créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté du président du Conseil général n° 2012_259 du 22 juin 2012 autorisant la création de l'établissement privé de multi-accueils collectifs « les petits coucous » sis 2 avenue Marcel Dassault, 93350 Le Bourget ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2025_110 du 11 mars 2025 portant suspension des activités de la très grande crèche « les petits coucous » située au 2 avenue Marcel Dassault 93350 Le Bourget ;

Vu le courriel de la société « La maison bleue » du 23 mai 2025 ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La très grande crèche collective « Les petits coucous », située au 2 avenue Marcel Dassault 93350 Le Bourget, est fermée provisoirement à compter du 14 juin 2025 conformément à la demande de la société « La maison bleue », gestionnaire de l'établissement.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le